

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉES EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 350-137, 500-9 ET 500-10**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **5 février 2024**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 350-137** modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* concernant le retrait de la disposition spéciale soumettant la zone 2149-M-04 au Règlement numéro 500 sur les P.I.I.A.;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 500-9** modifiant le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale* en ce qui a trait au secteur délimité par le boulevard Choquette, la rue Dessaulles, l'avenue Després et la rue Sicotte;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 500-10** modifiant le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 23-631 de la MRC des Maskoutains concernant la modification des critères d'évaluation relatifs aux bâtiments accessoires assujettis au PIIA-4.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 22 février 2024, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut les consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 27 février 2024.



Crystel Poirier, LL.L, OMA  
Greffière